

**COMMUNE DE LA HAGUE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023**

**COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 27 JUIN 2023**

-----

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de Monsieur BELHOMME Jérôme.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 50

Date de convocation de la commune de La Hague : 20 juin 2023

**PRÉSENTS** : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CERVANTES Simon, CRANOIS Louis, DALMONT Hubert, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DESBOIS Noémie, DIGARD Antoine (départ à 19h36), DUBOST Hubert, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GOACHET Joseph, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LECOSTEY Jean, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, SANSON Fabienne, SANSON Noël (départ à 20h01), TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre, TRAVERT Laurent.

**EXCUSES** : COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, FLAMBART Corinne, FRACHET Nadine, LAVENU Patrick, LECOSTEY Fabrice, LERENDU Patrick, MESNIL Flavie, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien.

**PROCURATIONS** :

Monsieur BELHOMME Dominique a donné procuration à monsieur DALMONT Hubert.

Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.

Madame CHARLES Véronique a donné procuration à madame BEAUMONT Monique.

Madame COQUOIN Séverine a donné procuration à monsieur TARDIF Pierre.

Monsieur DIGARD Antoine a donné procuration à madame GUILLEMETTE Nathalie (à partir de 19h36).

Madame HAMELIN Magali a donné procuration à monsieur CRANOIS Louis.

Madame JUMELIN Pascale a donné procuration à DAMOURETTE Etienne.

Madame LARGERIE Anne a donné procuration à monsieur CERVANTES Simon.

Madame LEDAUPHIN Nathalie a donné procuration à madame NICOLLE Stéphanie.

Madame MAHIER Manuela a donné procuration à monsieur BELHOMME Jérôme.

Monsieur SANSON Noël a donné procuration à monsieur LETOURNEUR Bruno (à partir de 20h01).

Monsieur CERVANTES Simon a été élu secrétaire de séance.

M. BELHOMME Jérôme indique qu'en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint, il remplace madame le maire empêchée. Il ouvre la séance à 18h15 et constate que le quorum est atteint.



### **Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



### **Approbation des procès-verbaux des séances précédentes**

Monsieur BELHOMME demande à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux des séances du 9 mai et du 9 juin 2023.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 9 mai 2023 par 58 voix pour et celui du 9 juin 2023 par 55 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote.



**86DL2023-002**

### **Dérogation au repos dominical pour intervention sur le site ORANO Recyclage**

Par 57 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accéder à la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise ALTEN SA pour la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2023.
- Accéder à la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise ACEPP ENTREPRISE pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023.



**75DL2023-012**

### **Attribution d'une subvention à l'association Hague Commerces pour l'organisation de la fête de La Madeleine**

Par 55 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer à l'association Hague Commerces une subvention d'un montant de 12 000 € pour l'organisation de la fête de la Madeleine.
- La dépense sera imputée sur le budget 2023.
- Madame le maire est autorisée à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.

↪ **35DL2023-001**      **Antenne Orange – Omonville-la-Rogue**  
**Convention d'occupation du domaine public**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec TOTEM France pour une durée de 12 années.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et des documents y afférents.

↪ **75DL2023-013**      **Subventions 2023**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Acter le 1<sup>er</sup> versement des subventions pour les 7 associations de la délégation affaires générales pour la 1<sup>ère</sup> campagne 2023.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et des documents y afférents.

↪ **35DL2023-002**      **Avis sur le projet d'inscription au titre des monuments**  
**historiques de vestiges de la seconde guerre mondiale, pour**  
**cinq sites de la commune de La Hague**

Par 48 voix pour, 9 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Emettre un avis défavorable pour les sites « batterie côtière à Auderville (Laye) », « batterie de Flak à Auderville (La Roche) » et « batterie côtière à Auderville (La Roche) » ;
- Emettre un avis favorable pour les sites « batteries d'artillerie côtières : Castel Vendon ; batterie Tourville à Gréville-Hague » et « Nid de résistance de Landemer à Gréville-Hague ».
- Autoriser madame le maire à signer tous documents et actes y afférents.

↪ **81DL2023-001**      **Signature d'une convention de partenariat entre la**  
**commune et l'association VAST'MAM (« Un monde à ma**  
**mesure »)**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la convention de partenariat entre l'association VAST'MAM (« Un monde à ma mesure ») et la commune de La Hague.
- Autoriser madame le maire, à signer la convention et tous les documents y afférent.

↪ **75DL2023-014**      **Versement de subventions aux associations jeunesse avance trésorerie**  
**Périscolaire 2023-2024**

Par 56 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement de l'avance de trésorerie du périscolaire 2023-2024 sur la base des montants précités.
- Autoriser le maire à signer les conventions, et tout document y afférent, pour le périscolaire 2023-2024 avec les associations jeunesse.

↪ **75DL2023-015**      **Régularisation des subventions versées par la commune à Flotonn'hag pour les exercices 2019 et 2020**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir les versements complémentaires proposés liés à la régularisation des montants des subventions pour les exercices 2019 et 2020 à l'association Flotonn'Hag.
- Autoriser le maire à signer la convention ou tout document y afférent.

↪ **75DL2023-016**      **Modification subvention association HVL**  
**Avance trésorerie – jeunesse 2023**

Par 56 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler le montant de la subvention jeunesse 2023 pour HVL figurant dans la délibération n° 75DL2023-00.
- Valider la présente actualisation.
- Prévoir le nouveau montant alloué de l'avance de trésorerie de la jeunesse 2023 d'un montant de 11 040,00 €.
- Autoriser le maire à signer la convention, et tout document y afférent, pour la jeunesse 2023 avec l'association HVL.

↪ **75DL2023-017**      **Versement subventions aux associations jeunesse  
périscolaire 2021-2022 et jeunesse 2022 (complément)**

Par 53 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement complémentaire, ou la restitution du trop-perçu des subventions périscolaires 2021-2022.
- Prévoir le versement complémentaire, ou la restitution du trop-perçu des subventions jeunesse 2022.
- Autoriser le maire à signer les conventions, et tout document y afférent, pour le périscolaire 2021-2022 et la jeunesse 2022 avec les associations jeunesse.

↪ **710DL2023-013**      **Augmentation de l'autorisation de programme de la cuisine centrale**

Par 45 voix pour, 12 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Se prononcer sur une augmentation de programme pour la construction de la cuisine centrale pour un montant de 1 567 124 € TTC (1 305 937 € HT), soit un montant global de 7 013 126 €.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget, programme 1156.
- Le maire est habilité à solliciter les subventions correspondantes.
- Le maire est autorisé à déposer toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux et à signer tous documents afférents à ce projet.

↪ **35DL2023-003**      **Mise en place de conventions de mise à disposition du terrain de ball-trap sur la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer les conventions avec les différents acteurs : Hague Model Air Club, Cotentin Vol Libre, Accor44 et Monsieur LEPOIL Jacques.

↳ **14DL2023-002**      **Mise en place d'une nouvelle convention d'attribution de subvention**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le projet de convention type d'attribution de subventions.
- Autoriser madame le maire à signer les conventions d'attribution de subventions.

↳ **75DL2023-018**      **Versement de subventions de projets aux associations du territoire**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations suivantes pour la réalisation de leur projet / action / manifestation :

Note de Synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Projet					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*	Information complémentaire
Projet	SCAC - Participation aux championnats d'Europe d'Autocross - 13 mai 2023	3 850,00 €	1 432,65 €	1 146,12 €	
Projet	BCH - Tournoi Jeunes - 27 et 28 mai 2023	2 000,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	
Projet	BCH - Tournoi Open - 16 et 17 juin 2023	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	
Projet	CVVVH - Centenaire des premiers vols en planeur à Vauville - du 19 au 27 août 2023	3 000,00 €	2 680,43 €	2 144,34 €	Projet ponctuel
Projet	AC3JC - 3 jours de Cherbourg - Du 1er au 3 septembre 2023	2 846,00 €	2 846,00 €	2 276,80 €	Intégration mise à disposition logement
Projet	ACCH - 4h de Vauville et Course régionale de Char à Voile S2 - 2 x 2 jours le 28 octobre 2023	1 200,00 €	1 200,00 €	960,00 €	Intégration mise à disposition logement
Projet	PHHB - Tournoi de Handball Fluo - 18 novembre 2023	1 900,00 €	1 900,00 €	1 520,00 €	Nouveau projet
Projet	PNH - Championnat de France Funboard Vague 2023 - 2 jours à partir du 11 novembre	7 000,00 €	5 090,59 €	4 072,48 €	
<b>TOTAL</b>		<b>22 796,00 €</b>	<b>18 149,67 €</b>	<b>14 519,74 €</b>	

\*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants proposés en conseil municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission des éléments demandés et de la confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

☞ 75DL2023-019

**Versement de subventions investissement aux associations du territoire**

Par 54 voix pour, 2 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention d'investissement au titre de l'exercice 2023 :

<b>Note de Synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Investissement</b>				
<b>Type de subvention</b>	<b>Nom de l'association</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Subvention proposée</b>	<b>1er versement*</b>
Investissement	SHR	1 361,00 €	1 081,73 €	865,38 €
Investissement	ASSUN Tennis de table	2 115,00 €	1 682,24 €	1 345,79 €
Investissement	Centre de vol à voile Vauville Hague	4 500,00 €	3 785,64 €	3 028,51 €
Investissement	Hague Racing Club Juniors	2 000,00 €	1 590,77 €	1 272,62 €
Investissement	Pôle Nautique Hague	30 000,00 €	20 759,20 €	16 607,36 €
Investissement				
Investissement				
Investissement	ASSUN Football	1 500,00 €	759,20 €	607,36 €
Investissement	SCAC	500,00 €	341,22 €	272,98 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 976,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>
*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants proposés en conseil municipal en juin 2023. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.				

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

☞ 75DL2023-020

**Versement de subvention de fonctionnement aux associations du territoire**

Par 41 voix pour, 12 abstentions et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ou 2023-2024 :

Note de Synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Fonctionnement						
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Avance 2023 pré-dispositif*	1er versement**	Information complémentaire
Fonctionnement - année civile 2023	CENTRE DE VOL A VOILE DE VAUVILLE HAGUE (CVVH)	2 000,00 €	2 000,00 €	750,00 €	850,00 €	
Fonctionnement - année civile 2023	HAGUE MODEL AIR CLUB (HMAC)	2 000,00 €	2 000,00 €	1 073,64 €	526,36 €	
Fonctionnement - année civile 2023	HAGUE RACING CLUB JUNIORS (HRCJ)	2 000,00 €	2 000,00 €	1 276,19 €	323,81 €	
Fonctionnement - année civile 2023	POLE NAUTIQUE DE LA HAGUE	221 696,00 €	221 144,18 €	69 926,50 €	106 968,84 €	
Fonctionnement - année civile 2023	SOCIETE HIPPIQUE RURALE (SHR)	2 500,00 €	2 500,00 €	1 225,00 €	775,00 €	
Fonctionnement - année civile 2023	SPORTING CLUB AUTO CROSS (SCAC)	4 000,00 €	3 100,92 €	1 000,00 €	1 480,74 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	AEROPLAGE CLUB CHERBOURG HAGUE	3 850,00 €	3 184,61 €	- €	2 547,68 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ANTIROUILLE	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	4 800,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSOCIATION SPORTIVE AUDERVILLAISE	500,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	2 400,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSOCIATION SPORTIVE GREVILLAISE	2 130,00 €	2 130,00 €	- €	1 704,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN BASKET CLUB DE LA HAGUE	140 000,00 €	131 750,56 €	- €	105 400,45 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN BILLARD	1 800,00 €	1 599,48 €	- €	1 279,58 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN CYCLISME	800,00 €	800,00 €	- €	640,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN FOOTBALL	12 000,00 €	12 000,00 €	- €	9 600,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN LUTTE	1 050,00 €	732,70 €	- €	586,16 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN SAMBO COMBAT	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	1 200,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN TENNIS	48 000,00 €	48 000,00 €	- €	38 400,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ASSUN TENNIS DE TABLE	5 600,00 €	5 600,00 €	- €	4 480,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	CLUB DES ARCHERS DE LA HAGUE (CACHE)	4 950,00 €	4 346,47 €	- €	3 477,18 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	COTENTIN VOL LIBRE (CVL)	750,00 €	750,00 €	- €	600,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ECHKIA	500,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	EDUCATION SPORTIVE CANINE DE LA HAGUE (ESCH)	1 800,00 €	1 800,00 €	- €	1 440,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	ETOILE SPORTIVE POINTE HAGUE (ESPH)	151 000,00 €	143 626,80 €	- €	114 901,44 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ACQUEVILLE-VASTEVILLE	600,00 €	600,00 €	- €	480,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	HAGUE MARINE	20 000,00 €	15 550,60 €	- €	12 440,48 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	HAGUE NATATION	27 300,00 €	24 759,12 €	- €	19 807,29 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	HAGUE SMASH LOISIRS	250,00 €	250,00 €	- €	250,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	JUDO CLUB DE LA HAGUE	35 000,00 €	23 875,31 €	- €	19 100,25 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	LA PETANQUE HAGUAISE	3 000,00 €	2 551,66 €	- €	2 041,33 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	MARGAYOGA	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	1 200,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	POINTE HAGUE HANDBALL (PHHB)	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	4 000,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	TENNIS CLUB DE LA HAGUE (TCH)	74 000,00 €	72 099,81 €	- €	57 679,85 €	dégressivité sur 3 ans
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	TONNEVILLE HAGUE PETANQUE LOISIRS	200,00 €	200,00 €	- €	200,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2023-2024	UNION SPORTIVE VASTEVILLE ACQUEVILLE (USVA)	5 500,00 €	5 500,00 €	- €	4 400,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>791 776,00 €</b>	<b>752 482,22 €</b>			
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Avance 2023 pré-dispositif*	1er versement**	Information complémentaire
Fonctionnement Hors Sport - année civile 2023	SMSM GOURY	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	1 200,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>			

\*En 2023, les associations avec un fonctionnement sur l'année civile ont fait l'objet d'avance de fonctionnement.

\*\*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants proposés en conseil municipal en juin 2023, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'exercice associatif sous réserve de la transmission des éléments demandés et la confirmation du besoin.

\*\*\* Les subventions d'un montant de 500 € ou moins font l'objet d'un seul versement de subvention de 100 %. Un bilan de l'exercice associatif devra tout de même être transmis à la commune.

Note de Synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Fonctionnement - Soutien aux inscriptions aux centres équestres				
Type de subvention	Nom de l'association	Avance subvention versée	Subvention complémentaire proposée	Information complémentaire
Fonctionnement	Société Hippique Rurale (SHR)	5 000,00 €	5 000,00 €	Le premier versement correspond aux mois courant de septembre 2022 à janvier 2023. Le deuxième versement correspond aux mois courant de février à juin 2023. Ce système de subvention de soutien aux inscriptions prend fin à la fin de l'année sportive 2022-2023 afin d'intégrer le nouveau Dispositif d'Appui Aux Associations
<b>TOTAL</b>			<b>10 000,00 €</b>	

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2023-021**      **Versement de subventions liées aux charges des équipements structurants aux associations du territoire**

Par 56 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard du dossier qui a été présenté, aux associations suivantes, une subvention d'exploitation, au titre de l'exercice 2023 :

Subventions permettant de contribuer aux charges d'exploitation supportées par les associations pour les équipements confiés en gestion conventionnée par la collectivité. Concerne les frais d'électricité et d'entretien des vitreries. Versement des subventions sur justificatifs.		
Association gestionnaire	Equipement structurant	Montant
A.G.C.A.M	Centre des Sports liés au Vent	2 200,00 €
Hague Marine	Base Nautique d'Omonville-la-Rogue	2 200,00 €
Pôle Nautique Hague	Base Nautique d'Urville-Nacqueville	2 200,00 €
Hague Model Air Club	Bâtiment d'aéromodélisme de Flottemanville-Hague	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 800,00 €</b>

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2023-022**      **Versement de subventions aux associations partenaires dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2022-2023**

Par 56 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2022-2023 :

<b>SUBVENTIONS COUPONS LOISIRS 2022-2023</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bénéficiaires</b> : Enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA.</li> <li>• <b>Montant de l'aide</b> : 25 % du coût de l'inscription plafonné à 50,00 €</li> </ul>		
Dispositif limité pour une adhésion à une association du territoire de La Hague. Dérogation si l'activité recherchée par le bénéficiaire ne dispose d'aucune offre sur le territoire.		
Association	Nombre d'enfants	Montant total de l'aide
GYM 2000	4	200,00 €
ESPH	4	61,25 €
PHHB	1	12,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>273,75 €</b>

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions et des documents y afférents.

↳ **75DL2023-023**      **Versement de subventions aux associations du territoire**

Par 52 voix pour et 6 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et des dossiers qui ont été présentés, aux associations suivantes, une subvention au titre de l'exercice 2023 :

**Délégation - Solidarités**  
**Type de subvention : Fonctionnement**

Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Fonctionnement	GENACTION	210, 00 €	210, 00 €	210, 00 €
Fonctionnement	COLLECTIF DE LA FÊTE DU PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE	1 000, 00 €	300, 00 €	300, 00 €
Fonctionnement	L'ACCUEILLETTE	690, 00 €	300, 00 €	300, 00 €
Fonctionnement	HAG FM	1 000, 00 €	500, 00 €	500, 00 €
Fonctionnement	ASSOCIATION TON'CLUB	200, 00 €	200, 00 €	200, 00 €
Fonctionnement	CLUB DES GENS HEUREUX DE VASTEVILLE	300, 00 €	300, 00 €	300, 00 €
Fonctionnement	LE BON ACCUEIL GREVILLE HAGUE	300, 00 €	300, 00 €	300, 00 €
Fonctionnement	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - SECTION D'URVILLE-NACQUEVILLE	200, 00 €	200, 00 €	200, €00
<b>TOTAL</b>		<b>3 900, 00 €</b>	<b>2 310, 00 €</b>	<b>2 310, 00 €</b>

\*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal en juin 2023, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

<b>Délégation - Solidarités</b>					
<b>Type de subvention : Fonctionnement + demande de subvention aux projets de 500 € ou moins</b>					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*	
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou moins	ASSOCIATION LE TRAIT D'UNION	500, 00 €	500, 00 €	500, 00 €	
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou moins	CLUB "LES LOISIRS DES CAMPS"	500, 00 €	500, 00 €	500, 00 €	
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou moins	CLUB 2000 DE SAINTE-CROIX BRANVILLE-HAGUE	700, 00 €	700, 00 €	560, 00 €	
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou moins	CLUB DE LA DETENTE D'ACQUEVILLE	600, 00 €	600, 00 €	480, 00 €	
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou moins	CLUB DES FALAISES DE JOBOURG	500, 00 €	500, 00 €	500, 00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 800, 00 €</b>	<b>2 800, 00 €</b>	<b>2 540, 00 €</b>	

\*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal en juin 2023, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

**Délégation - Solidarités**

**Type de subvention : Fonctionnement + demande de subvention aux projets de 500€ ou plus**

Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou plus	COMITE DES FÊTES D'AUDERVILLE	800, 00 €	800, 00 €	640, 00 €
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou plus	SAINT MARTIN ANIMATION	800, 00 €	800, 00 €	640, 00 €
Fonctionnement + subvention aux projets de 500 € ou plus	CLUB DES SANS SOUCI	1 000, 00 €	1 000, 00 €	800, 00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 600, 00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>2 080,00 €</b>

\*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal en juin 2023, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

<b>Délégation - Solidarités</b>				
<b>Type de subvention : Projet</b>				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Projet	COMITE DES FÊTES DE DIGULLEVILLE	2 935, 00 €	2935, 00 €	2 348,00 €
Projet	COMITE DES FÊTES D'URVILLE-NACQUEVILLE	1 400, 00 €	1 400, 00 €	1 120,00 €
Projet	COMITE DES FÊTES D'URVILLE-NACQUEVILLE	1 400, 00 €	1 400,00 €	1 120,00 €
Projet	LA JUNIOR BRANVILLAISE	1 500, 00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
Projet	COLLECTIF DE LA FÊTE DU PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE	4 500, 00 €	4 400,00 €	3 520,00 €
Projet	FESTIVITES ENFANTS	500, 00 €	500, 00 €	500,00 €
Projet	ASSOCIATION LE TRAIT D'UNION	2 000, 00 €	574,00 €	459,20 €
Projet	L'ACCUEILLETTE		Report en commission des solidarités de septembre et conseil municipal d'octobre	
Projet	HAGSEA		Report en commission des solidarités de septembre et conseil municipal d'octobre	
<b>TOTAL</b>		<b>14 235, 00 €</b>	<b>12 709, 00 €</b>	<b>10 267, 20 €</b>

\*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal en juin 2023, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant.

Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

**Délégation - Solidarités**  
**Type de subvention : Investissement**

Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Investissement	HAG FM	4 000, 00 €	4 000, 00 €	3 200, 00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 000, 00 €</b>	<b>4 000, 00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>

\*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal en juin 2023, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.

- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **88DL2023-003**      **Révision profil de vulnérabilité plage Les Quais à Urville-Nacqueville**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Donner un avis favorable à la signature du contrat pour la révision du profil de vulnérabilité de la plage Les Quais à Urville Nacqueville.
- Imputer la dépense au budget de fonctionnement 2023 relatif aux études techniques et autres prestations intellectuelles.
- Autoriser madame le maire à signer le contrat avec le Département.

↪ **75DL2023-024**      **Dispositif d'appui aux associations – versement de subvention de fonctionnement aux associations du territoire – développement durable**

Par 55 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et des dossiers qui ont été présentés, aux associations de chasses, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 :

<b>Associations</b>	<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>Subvention sollicitée 2023</b>	<b>Subvention proposée 2023</b>
L'Union	44	500 €	387 €
La Madeleine	35	500 €	335 €
La Saint Martinaise	8	150 €	150 €
La Gravelette	49	600 €	367 €
La Grévillaise	38	500 €	328 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2023-025**      **Attribution de subventions aux associations culturelles 1<sup>ère</sup> campagne 2023**

Par 56 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **712DL2023-004**      **Boutique du Manoir du Tourp et de la Maison natale Jean-François MILLET : Mise en place d'un barème des produits boutiques**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les tarifs TTC des produits proposés dans les boutiques du Manoir du Tourp et de la Maison natale Jean-François MILLET.
- Autoriser madame le maire à signer toutes les documents liés à la vente de ces produits.

↪ **89DL2023-005**      **Espace Culturel de La Hague – Michel CANOVILLE : modification du règlement intérieur**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter les modifications proposées pour le Règlement Intérieur de l'Espace culturel de La Hague – Michel CANOVILLE.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à la modification du Règlement Intérieur de l'Espace culturel de La Hague – Michel CANOVILLE.

↪ **89DL2023-006**      **Espace Culturel de La Hague – Michel CANOVILLE  
Programmation spectacle vivant de la saison culturelle 2023-2024**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la programmation de la saison culturelle 2023-2024.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette programmation.
- Inscrire les dépenses relatives à cette opération sur les budgets 2023 et 2024 de la commune de La Hague.

↪ **89DL2023-007**      **Ecole des Arts Vivants de La Hague  
Projet de partenariat Musiques Actuelles 2023-2024 avec le collège Le Hague Dike**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter la proposition de partenariat présentée avec le collège Le Hague Dike.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à ce projet.

↪ **42DL2023-002**      **Recours au service de remplacement du centre de gestion de La Manche**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Recourir aux services du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Manche pour sa prestation « Mise à disposition d'agent du service missions temporaires ».
- Autoriser madame le maire, à signer la convention à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction et à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.
- Les dépenses seront prévues au budget.

↪ **42DL2023-003**      **Adhésion à la prestation « étude des droits à chômage » du Centre de Gestion de La Manche**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Recourir aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour sa prestation d'« Etude des droits à chômage », -
- Retenir l'option n° 2 proposée par le Centre de Gestion, soit une prestation forfaitaire de 165 € par dossier,
- Autoriser madame le maire, à signer la convention à compter du 8 octobre 2023 pour un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans, et à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.
- Les dépenses seront prévues au budget.

↪ **41DL2023-007**      **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↪ **88DL2023-004**      **Adhésion au Cerema**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Solliciter l'adhésion de la commune de La Hague auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- Régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée sur la ligne budgétaire 617 du service G44.
- Désigner Patrick JOURDAIN, adjoint au maire en charge des travaux, pour représenter la commune de La Hague au titre de cette adhésion,
- Autoriser madame le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

↪ **710DL2023-014**      **Autorisation de programme**  
**Etanchéité des toitures sur les bâtiments communaux**

Par 56 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour les travaux d'étanchéité pour un montant de **500 000 € TTC**.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2313 du programme n° 1247.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **710DL2023-015**      **Augmentation autorisation de programme**  
**Remplacement du système de sécurité incendie**  
**Manoir du Tourp**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'augmentation de l'autorisation de programme pour les travaux de remplacement du système de sécurité incendie d'un montant de 20 200 € TTC, ce qui porte l'autorisation de programme de 110 000 € TTC à **130 200 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2313 du programme n° 1233.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **710DL2023-016**      **Taxes et produits irrécouvrables – budget principal**

Par 53 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 639,84 €.
- Constaté la charge financière au compte 6541 pour 138,90 € et au compte 6542 pour 500,94 €.

↪ **710DL2023-017**      **Annulation autorisation de programme 1216**  
**Délégation de compétence assainissement pluvial urbain**

Par 54 voix pour, abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler l'autorisation de programme 1216 d'un montant de 1 830 000 € TTC.

↪ **711DL2023-006**      **Rattachement des charges et produits**

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder aux rattachements des charges et produits dès le premier euro.

↪ **711DL2023-007**      **Travaux en régie**

Par 56 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Imputer directement en investissement toute acquisition de matériel et matériaux donnant lieu à une facturation de plus de 150 € TTC.

↪ **710DL2023-018**      **Régularisation des ventes à terme avec les sociétés ACTP et Sea Oil**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Régulariser la constatation de la vente à terme à la société ACTP par la rectification de comptes de bilan par opération non budgétaire comme suit :

débit 1676 pour 1 318 610,31 € et crédit au compte 2764 pour 1 318 610,31 €.

- Rectifier les opérations budgétaires comptabilisées sur un compte erroné, par des écritures budgétaires, avec l'ouverture de crédits aux comptes suivants :

dépenses d'investissement :

c/1676 = 643 610,31 €

recettes d'investissement

c/2764 = 643 610,31 €

- Emettre les mandats et des titres aux comptes concernés, pour les montants indiqués ci-dessus.
- Emettre un titre de recette à l'encontre de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour le reversement des annuités 2017 à 2022 pour 270 000,00 €.

↪ **712DL2023-005**      **Tarifification des services publics locaux**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler et remplacer la délibération n° 712DL2022-007 du 13 décembre 2022 prise pour le même objet.
- Approuver les modifications appliquées sur la grille des tarifs des services publics locaux jointe en annexe.

↪ **711DL2023-008**      **Budget commune de La Hague**  
**Décision modificative n° 2023-01**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2023-01 du budget de la commune de La Hague.

↪ **711DL2023-009**      **Budget annexe campings de La Hague**  
**Décision modificative n° 2023-01**

Par 56 voix pour, 1 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2023-01 du budget annexe campings de La Hague.

↪ **711DL2023-010**      **Budget annexe gîtes de La Hague**  
**Décision modificative n° 2023-01**

Par 54 voix pour, 3 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2023-01 du budget annexe gîtes de La Hague.

↪ **57DL2023-001**      **Convention de mise à disposition et de refacturation de**  
**personnel entre la commune et les budgets annexes**

Par 56 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la nouvelle convention de refacturation du personnel du budget principal vers le budget annexe des gîtes, incluant les gîtes de mer du site du Hâble à Omonville-la-Rogue. Les autres conventions signées en 2021 restent valables.
- Autoriser madame le maire à compléter la délibération n° 14DL2023-006 du 6 juillet 2021.
- Les dépenses seront inscrites aux budgets annexes et les recettes inscrites au budget principal de la commune chaque année.

↪ **14DL2023-013**      **Adjudication de deux véhicules stationnés au caravaning Les**  
**Eglantines à Beaumont-Hague**

Par 56 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider les prix planchers des deux biens.
- Autoriser la mise en œuvre de la procédure d'adjudication en vue de la vente des biens mobiliers relevant du domaine privé de la commune.

Monsieur BELHOMME, pour le maire empêché, lève la séance à 21h08.

Pour le maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Jérôme BELHOMME



